Feuillet fiscaux pour l'année d'imposition 2012

Madame, Monsieur,

Au cours de l'année 2012, suite à l'intégration du groupe de sociétés MRS ou de changements de systèmes, les comptes de certains de vos clients ont été transférés soit vers une nouvelle entité légale, soit vers un nouveau système.

En conséquence, il est possible que certains clients reçoivent plus d'un feuillet fiscal pour leur compte au titre de l'année d'imposition 2012.

Le **Bulletin relatif aux feuillets fiscaux 2012** ci-joint indique aux clients les dates-limites auxquelles les sociétés du groupe B2B Banque sont tenues de leur faire parvenir tous leurs feuillets fiscaux pour l'année 2012.

Nous recommandons aux clients d'attendre que ces dates limites soient passées avant de soumettre leur déclaration d'impôts de l'année d'imposition 2012.

***Remarque**: Aucun feuillet ou reçu fiscal ne sera délivré pour les CELI. Les cotisations et les retraits sont seulement communiqués à l'Agence du revenu du Canada et mis en évidence sur les relevés des clients.*

Pour toute question concernant les feuillets fiscaux de 2012, n'hésitez pas à contacter le Service à la clientèle au 1.866.884.9407.

Cordialement,

B2B Banque